



Cabinets d'audit et d'expertise : les premiers partenaires des entreprises

Devant la complexification de notre environnement juridique, fiscal et économique, le rôle d'accompagnement de l'expert-comptable auprès du dirigeant s'intensifie. L'offre de prestations s'est adaptée aux besoins des entreprises, l'expert-comptable ayant évolué de la notion d'homme de chiffres à celle de conseiller privilégié intervenant lors de toute décision stratégique ou organisationnelle.

Après l'établissement des comptes annuels, l'expert-comptable aide tout d'abord le chef d'entreprise à interpréter les documents comptables et à en tirer parti. L'entreprise se doit d'avoir en effet une vision prospective.

Mais, loin de se limiter aux missions traditionnelles (établissement des comptes, bulletins de paye... fonctions pour lesquelles il peut assurer l'externalisation totale), le rôle de l'expert-comptable s'oriente aujourd'hui largement vers le conseil. Les chefs d'entreprise de taille moyenne en particulier sont actuellement très demandeurs de cet accompagnement permanent qui leur permet de se recentrer sur leur cœur de métier.

Une aptitude à conduire toutes les missions

Dans la conjoncture économique difficile que nous connaissons actuellement et devant l'ampleur des lois votées récemment, les entreprises sont en effet dépassées. Le social en particulier prend de plus en plus d'importance et se complexifie, nécessitant une grande technicité. Dans ce contexte particulier, le conseil et le soutien apportés par les experts-comptables s'avèrent encore plus précieux.

Lors de toutes ses décisions stratégiques, l'expert-comptable représente le principal interlocuteur du dirigeant d'entreprise, lui apportant ses compétences en matière économique, juridique, fiscale, sociale, etc. et faisant appel, si nécessaire, à des spécialistes externes



(avocats, notaires, consultants...). Il apporte également des solutions opérationnelles sur l'augmentation de la performance, la diminution des coûts, etc. Dans le cadre du développement à l'international, il seconde la société également, lui apportant le soutien de son réseau à l'étranger.

Les missions d'audit contractuel apportent une réelle valeur ajoutée, donnant un regard externe sur la pertinence de la structure et la qualité de ses systèmes d'information. S'il est inscrit auprès de la Cour d'Appel comme Commissaire aux comptes, l'expert-comptable effectuera pour les SA les missions d'audit légal ayant pour but de certifier les informations qui seront communiquées aux tiers, c'est-à-dire la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Il faut rappeler que la profession est réputée pour sa déontologie rigoureuse à laquelle elle est fondamentalement attachée.

De la création d'entreprise à sa transmission

Partenaire privilégié et permanent dans toutes les étapes de la vie professionnelle de ses clients, l'expert-comptable accompagne les entreprises depuis la création, la fusion, l'acquisition, la transmission, mais aussi pour leur diagnostic, leur évaluation, les études avant restructuration, la recherche de financements, la fiscalité, etc...

Pour une création d'entreprise, il aide à choisir la forme de société la plus adaptée, le meilleur statut social du dirigeant, etc. et optimise l'organisation de sa structure à tous les niveaux.

Il peut aussi prendre en charge l'intégralité du processus de cession/reprise d'une entreprise. Il effectue l'élaboration du business plan au début de la conception du projet, la préparation des dossiers financiers à adresser aux banques, l'évaluation de l'entreprise,

l'audit d'acquisition, la recherche et la sélection des acquéreurs/cibles, la participation à la rédaction des actes juridiques de vente et à la négociation, etc...

La phase de transmission est devenue ces dernières années une problématique récurrente dans les entreprises patrimoniales, pour laquelle l'assistance de l'expert-comptable auprès des dirigeants est fortement sollicitée. Son rôle de proche partenaire du chef d'entreprise va aider ce dernier à tous points de vue à passer ce cap délicat. Une phase au cours de laquelle l'acheteur ne pense pas toujours à se faire aider par un expert-comptable alors que celui-ci a

Les chiffres de la profession

- La France compte 18 500 experts-comptables répartis dans 15 300 cabinets totalisant plus de 130 000 collaborateurs. Ils accompagnent plus de 1,5 million d'entreprises.

- Sur les 18 500 experts-comptables, 15 000 sont commissaires aux comptes et contrôlent 200 000 entités sur les 2 millions d'entreprises existantes.

souvent une meilleure vue sur la réalité du prix, les vrais risques économiques ou fiscaux, l'analyse des cash-flows, sans oublier ses compétences juridiques dans certains domaines spécialisés (droit social, fiscal, commercial).

Une segmentation du marché particulière

Les cabinets de petite taille, de 2 à 50 personnes, représentent l'essentiel de la profession. Ces petits cabinets ont une activité très orientée expertise comptable, décomposée en externalisation totale (pour les PME/TPE souhaitant sous-traiter intégralement la mission), et en révision comptable. Ils offrent une relation de proximité très appréciée par les PME/TPE et des prestations personnalisées. Leur activité de conseil se développe pour satisfaire la demande de la clientèle.

Les cabinets français de taille moyenne offrent des services pluridisciplinaires et appartiennent généralement à un réseau international afin d'accompagner le développement de leurs

clients dans le monde entier. Leur clientèle se répartit entre les PME et les grands comptes, notamment dans le cadre du co-commissariat aux côtés des Big Four.

Ces quatre grands cabinets anglo-saxons, les Big Four (Ernst & Young, Deloitte et Associés, Pricewaterhouse-Coopers et KPMG), sont prépondérants tant par leur chiffre d'affaires (plusieurs milliards de dollars) que par le nombre de leurs cabinets répartis dans le monde entier. Ces sociétés d'audit et de commissariat aux comptes, qui s'adressent principalement à une clientèle de groupes internationaux cotés, représentent une catégorie à part comparée au reste de la profession.

Premier réseau de conseil aux entreprises et donc observateur privilégié des réalités économiques, les cabinets d'audit et d'expertise offrent donc un accompagnement primordial aux chefs d'entreprise. L'expert-comptable est plus que jamais un conseiller privilégié intervenant lors de chaque étape de la vie d'une société. ●

Florence Pastre